

**COMITE DES ACTIVITES SOCIALES
DES INSTITUTIONS ET ORGANES
DE L'UNION EUROPEENNE
A LUXEMBOURG**

Luxembourg, le 5 juillet 2013

**COMPTE RENDU DEFINITIF N° 03/2013
DE LA REUNION DU COMITE DES ACTIVITES SOCIALES
DU 26 AVRIL 2013**

Participants : voir liste en annexe

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est approuvé en l'état.

2. APPROBATION DU COMPTE RENDU N° 02/2013 DE LA REUNION DU 8 MARS 2013

Le compte rendu est approuvé en l'état.

3. FOYER EUROPEEN

ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET

Les membres du comité souhaitent connaître l'état d'avancement de l'appel d'offres.

R. STEINMETZ explique que l'appel d'offres lancé une première fois en 2012 a été infructueux. Un nouvel appel d'offres a été relancé en 2013. Une dizaine d'entreprises remplissant les conditions de sélection recevront ce mois-ci, le cahier des charges. La soumission des offres a été fixée au 12 juin 2013. Il est prévu d'organiser une visite des lieux pour les entreprises, voire deux pour celles qui le demanderaient. Une fois l'entreprise retenue, il faut prévoir un délai de 14 jours pour d'éventuelles contestations. La signature du contrat pourrait alors avoir lieu le 26 ou le 27 juillet. Compte tenu des congés collectifs imposés dans le bâtiment, le démarrage des travaux pourrait être envisagé début septembre. Le Foyer serait alors complètement fermé et les clubs transférés vers les institutions ayant accepté de les recevoir.

Pour information, il y a deux lots : un lot "menuiseries extérieures" et un lot "généraliste" (maçonnerie, plomberie, plâtrerie...). Certaines entreprises ont postulé sur les deux lots, d'autres seulement sur le lot 1.

R. STEINMETZ précise que l'ordonnateur délégué ne signera le contrat que si les fonds alloués au projet sont sur le compte.

Etant donné que certains représentants du personnel n'ont pas de mandat et compte tenu du calendrier, M. KILHOFFER propose l'organisation d'une réunion extraordinaire.

R. STEINMETZ précise que dans le lot généraliste, le marché comporte des travaux optionnels et que le contrat ne sera attribué qu'en fonction de la dimension que les membres voudront bien donner au projet.

D. DECOUTERE n'est pas convaincu que le montant que le C.A.S pourrait allouer soit suffisant à financer les travaux.

R. STEINMETZ répond que de toute façon les travaux seront fonction du montant alloué par le comité et que l'évaluation dépend de l'enveloppe financière disponible. C. POPOTAS estime nécessaire de connaître la position à adopter vis à vis du soumissionnaire.

P. ALBA pense possible de faire l'évaluation sans contraintes budgétaires et d'informer par la suite le C.A.S. Le comité a besoin d'estimations pour déterminer sa participation au projet. R. STEINMETZ estime que cette proposition ne fonctionnerait dans le cas de cet appel d'offres en raison de la complexité des lots et leur attribution et craint que le marché puisse être annulé.

D. DECOUTERE revient sur les différentes hypothèses qui s'offrent au C.A.S, à savoir octroyer la totalité du fonds, entreprendre des travaux à hauteur de 85% de ces derniers ou n'attribuer que les 950.000€ que le comité a d'ores et déjà octroyé au projet.

A. GEMES demande aux représentants du personnel quelles sont leurs attentes quant à la nature des travaux à réaliser et sur quelle base ils formuleront leur position quant à la participation financière du comité au projet de rénovation.

F. PICOULEAU s'inquiète de l'état dans lequel sera le bâtiment s'il n'est que partiellement rénové et se demande s'il sera utilisable en l'état. Il souhaite savoir si les administrations apporteront un complément financier au projet.

R. STEINMETZ confirme que le bâtiment sera utilisable même si l'entièreté des travaux n'est pas réalisée- il restera dans l'état où il est actuellement. Il explique que les administrations ne participeront pas financièrement aux travaux de rénovation et que le CA-Lux a invité le C.A.S à utiliser la réserve pour financer les travaux au Foyer

D'ici le mois de juin, OIL adressera un ordre de recouvrement afin de disposer des 950.000€ que le C.A.S a d'ores et déjà octroyé au projet. Pour information, le bureau d'études estime la totalité des travaux à 2.500.000€

P. ALBA craint que le projet Foyer ne subisse le même sort que le projet Hall omnisport.

D. BARBIEUX estime nécessaire de se mettre d'accord sur un montant afin de déterminer les travaux à entreprendre.

R. STEINMETZ rappelle que la nature des travaux est connue de tous, tout comme l'estimation des coûts et souligne une fois encore que la signature des contrats sera fonction de la décision d'attribution des fonds par le comité.

A. GEMES estime nécessaire de mettre en place un mécanisme obligeant le comité à prendre une décision dans les meilleurs délais afin de ne pas bloquer le projet à savoir, déterminer un montant maximal alloué au projet ou utiliser uniquement les fonds préalablement octroyés.

Si les représentants du personnel de la Cour de justice ont un mandat à hauteur de 85% des travaux, il n'en ait pas de même pour les autres représentants du personnel des autres institutions.

La prochaine réunion du C.A.S est prévue le 14 juin 2013. R. STEINMETZ est d'avis que le montant alloué doit être connu avant cette date. Si l'évaluation devait être retardée, les travaux ne pourraient pas être lancés en septembre.

En conclusion, les membres du comité conviennent d'organiser une réunion extraordinaire le 24 mai 2013 afin de permettre aux représentants d'avoir un mandat.

GROUPE DE TRAVAIL "SUIVE DES TRAVAUX AU FOYER EUROPEEN

Il est convenu de reformer le groupe de travail "Suivi des travaux au Foyer européen".

B. BALOT, D. DECOUTERE, F. DOMINGUES ont déjà manifesté leur intérêt à participer aux travaux du groupe.

Les membres intéressés sont tenus de se manifester au cours de la prochaine réunion.

Il est également fait mention au mandat que le CA-Lux a donné à Mme O'LEARY pour la création d'un groupe de travail portant sur le développement des locaux du Foyer.

D. DECOUTERE souhaite savoir s'il est possible d'avoir une copie des comptes rendus.

4. PROJET DE MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU C.A.S

Suite à l'arrivée de nouveaux membres au sein du comité, il est convenu de modifier certains points du règlement.

J. STRYHN MEYER passe en revue les articles 2, 3, 8, 9, 10, 11, 12, 15 et 16, objet de cette modification.

Une version en track-changes sera prochainement adressée aux membres du comité.

5. COURRIER DU CCPE SUITE A LA REUNION DU 22 MARS 2013

J. STRYHN MEYER commente le courrier adressé par le CCPE suite à sa réunion du 22 mars.

D. KARZEL, Président du CCPE y fait allusion à des décisions unilatérales prises par OIL sans que le comité ait été informé au préalable. Les décisions portent sur la non-acceptation à la Garderie à la rentrée de Pâques de certains enfants n'ayant pas 42 mois à la rentrée de septembre, sur la non-acceptation des demandes d'admission un jour, à partir de la rentrée 2013, des enfants à la Garderie et au Centre d'études et de loisirs et sur l'organisation des vacances d'été.

La DG BUDG de la Commission a imposé des restrictions de postes à OIL comme à toutes les DG sans prendre en considération la spécificité de OIL. Ces restrictions ont été évoquées pour expliquer les décisions concernant les deux premiers points évoqués dans le courrier. D'un autre côté, OIL organisera le 3 juin une journée pédagogique à grand renfort d'intérimaires ce qui fait dire à D. DECOUTERE qu'il n'y a pas de problème de budget.

D. KARZEL explique que l'organisation de la journée pédagogique est inscrite dans le règlement d'admission et que les parents ont été tenus informés.

Lors de la réunion du CCPE en mars dernier, les représentants de OIL ont informé les membres de la possibilité d'une inscription un jour par semaine en cas de places disponibles. La situation sera revue une fois les inscriptions validées.

Les parents ont été informés que seul le site de Bertrange Mamer serait ouvert du 15 juillet au 30 août. Les représentants de OIL font falloir les nouvelles infrastructures et le fait que des travaux pourraient être entrepris au CPE 1 lors des vacances ce que comprend bien B. BALOT qui estime qu'en contre partie, OIL pourrait organiser le transport vers le CPE 5.

P. ALBA estime que OIL a pris une décision qui modifie le principe de fonctionnement en fermant le site du Kirchberg. Il se demande si la réduction des coûts invoqués par OIL en raison de la fermeture d'un site justifie cette décision.

Le problème rencontré par OIL n'est pas un problème d'espace comme ce fut le cas ces dernières années mais bel et bien un problème de personnel qui n'est pas du fait de l'Office mais des décisions prises par la Commission.

J. SALAC craint que ces réductions de personnel n'aient des conséquences à l'avenir. Il fait part du mécontentement des parents et regrette que OIL n'ait pas informé plus tôt les administrations.

D. DECOUTERE estime que OIL ne respecte pas la législation luxembourgeoise en termes d'encadrement des enfants.

Il est convenu que le bureau de C.A.S ainsi que D. KARZEL, Président du CCPE rencontre MME O'LEARY afin de lui faire part du mécontentement des parents. Le CA-Lux sera tenu par la suite informé du résultat de cet entretien.

D. KARZEL informe les membres de plusieurs changements à venir qui seront prochainement portés à la connaissance du C.A.S. :

- Changement du règlement d'admission visant à autoriser les enfants en primaire à sortir du CPE l'après-midi et possibilité pour un enfant de moins de 16 ans de récupérer un enfant à la garderie ou au centre d'études et de loisirs
- Changement des cotisations parentales avant septembre 2013

6. DEMANDE DE SUBVENTION DE LA FAPEEEL

Lors de la dernière réunion du C.A.S, la FAPEEEL s'était engagée à transmettre au comité un certain nombre d'informations afin le comité puisse statuer sur le bien fondé du versement d'une subvention.

J. STRYHN MEYER estime la réponse reçue partielle au motif qu'il manque la décision du CA-Lux concernant l'attribution de la subvention à la Fédération, le budget rectifié, l'organigramme et les salaires du personnel recruté.

En conséquence, il est convenu d'adresser un courrier à la Fédération afin d'obtenir les documents demandés et prévenir ces membres qu'un audit sera diligenté.

Entre temps, la subvention est suspendue et le point reporté à une prochaine réunion.

7. VERSEMENT DES SUBSIDES

Les versions électroniques du rapport financier du Club Sportif et du Club Culturel seront adressées aux membres du comité.

L'an passé, le comité a pris la décision de ne pas verser de subvention au Cercle Sportif en raison du montant de son fonds de roulement évalué à 270.000€ soit deux fois la subvention prévue. P. ALBA souhaite connaître la position du comité pour 2013.

D. KARZEL souligne que le prix de la location de salles à Lux II est bien plus élevé que le prix des salles louées précédemment dans le bâtiment bleu au Village Pédagogique et que cela grèvera le budget du club.

J. STRYHN MEYER fait remarquer que la location ne représentera guère plus de 30.000€ Les représentants du Club ont été reçus par le bureau du C.A.S. Un chiffrage des projets à venir leur a demandé. Le bureau est toujours dans l'attente d'informations à ce sujet. D. KARZEL précise que les autres coûts ne sont pas encore connus et qu'ils ne peuvent donc être communiqués.

S'ensuit une discussion sur le niveau de cotisation et sur le caractère social des clubs.

En l'état actuel du dossier, il est convenu de suspendre toute subvention au Club Sportif. Une note sera adressée dans ce sens au Club - il sera également demandé au Club, la liste de ses futurs projets.

Cette position du C.A.S vis du Club Sportif sera également d'application pour tous les organismes ou club bénéficiaire de subventions.

8. LES SCOUTS ROBERT SCHUMAN3

Le Fonds du Kirchberg a donné un accord de principe à la mise à disposition d'un terrain situé dans le Parc Klose-Groendchen à côté du l'hôpital du Kirchberg.

Une réunion est prévue avec la ville de Luxembourg, l'Echevin, et le Directeur de la Jeunesse. J. STRYHN MEYER a été invité à y participer en qualité d'observateur.

La ville pourrait financer le projet évalué à 700.000€ à hauteur de 80%. Il resterait donc 140.000€ à financer. Le Fonds a fait savoir qu'il n'y aurait pas de préfabriqués d'installer.

En attendant de connaître le niveau d'engagement réel, le C.A.S s'engage à accompagner les scouts dans leur projet.

9. DIVERS

CHANGEMENT DE LA DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION

La réunion initialement prévue le 21 juin est annulée et reportée au 14 juin.

La prochaine réunion du CAS se tiendra le vendredi 14 juin à partir de 9 h 15 dans la salle M4 au Complexe des Conférences, bâtiment Jean Monnet.